

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

Le 6 Octobre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 30 Septembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, GOFFREDI, BASQUE, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, ALCOUFFE, BOYER, SANS, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

M	ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
M.	CROMER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
M	MICHELON	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M <sup>ale</sup>
M.	SETTIER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. SEGUIN, BOUDEAU Conseillères M<sup>ales</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

### **RAPPORTEURS** : Joël CAZAUBON et Jennifer CHAUVOT

**248 - OBJET** : **Présentation des Rapports annuels 2021 du Maire sur le Prix et la Qualité des Services : Eau, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions introduites dans le cadre de la loi NOTRe (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*), le Maire doit présenter au Conseil Municipal avant le 30 septembre de chaque année, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) d'eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement individuel.

L'eau est au cœur des préoccupations locales, sociales et environnementales qui plus est aujourd'hui, au regard de la période de sécheresse que nous subissons depuis plusieurs mois.

Cette ressource naturelle doit donc faire l'objet d'une gestion efficace et équitable tout en recherchant le meilleur prix pour un service et une eau de qualité en gardant à l'esprit que « l'eau paie l'eau ».

Il est utile de rappeler que l'eau est un bien commun de première nécessité.

C'est dans cet esprit que les services d'eau et d'assainissement collectif de la ville ont été repris en Régies Municipales le 1<sup>er</sup> juillet 2016, anciennement délégués à la société SUEZ depuis 24 ans. Pour rappel, ce choix a été dicté par 3 objectifs essentiels :

- Maîtriser les prix de l'eau et l'assainissement,
- Être plus réactif en termes de services,
- Offrir plus de proximité aux usagers,

À cet effet, le prix des abonnements annuels pour l'eau et l'assainissement ont baissé de 50% en 2017.

De la même manière, conformément aux engagements pris, le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable a baissé de 5% (2,5% en 2018 et 2,5% en 2019). En 2020, le choix fut de maintenir les tarifs appliqués en eau et assainissement de 2019.

Afin de pouvoir anticiper les futurs projets tant sur l'eau (*réhabilitation de l'usine de traitement d'eau potable du Pradal, renouvellement des canalisations d'eau sur St-Trélody*) que sur l'assainissement (*extension du réseau d'assainissement collectif sur St-Trélody, étude d'agrandissement de la station d'épuration*), les tarifs pour l'année 2021 furent marqués par une augmentation de 5% sur l'abonnement et de 2% sur la part variable.

### **Service de l'Eau Potable**

Au 31 décembre 2021, le service public d'eau potable desservait **3 103 abonnés** contre 3 058 au 31/12/2020.

La densité linéaire d'abonnés 2021 (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) était de **40,4 abonnés/km.** (39,97 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné 2021 (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) était de **1,91 habitants/abonné.** (1,94 habitants/abonné au 31/12/2019).

Pour l'année 2021, les ressources en eau de la ville proviennent du forage du « Champ de Foire », du nouveau forage « Pradal » sur le dernier semestre et de l'interconnexion d'eau potable avec le syndicat des eaux du Médoc via le réseau de la commune de Gaillan.

Ces ressources ont permis la distribution d'un volume total de **399 321 m<sup>3</sup>** (422 987 m<sup>3</sup> en 2020) et d'un volume facturé de **307 547 m<sup>3</sup>** (347 804 m<sup>3</sup> en 2020).

La consommation moyenne en 2021 par abonné est de **102,79 m<sup>3</sup>** (113,74 m<sup>3</sup>/abonné en 2020). Cette diminution s'explique certainement par une période estivale 2021 peu ensoleillée et pluvieuse mais également par une prise de conscience de la part de nos abonnés sur les économies d'eau.

Le total des recettes de vente d'eau au 31 décembre 2021 s'est élevé à **574 992,25 €** dont **136 505,27 €** d'abonnements.

Conformément à la délibération du 13 décembre 2021, pour l'année 2022, les tarifs de l'eau n'ont pas augmenté. Ainsi, le prix de l'eau à Lesparre-Médoc applicable au **1<sup>er</sup> janvier 2022** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) reste inchangé et est fixé à **2,12€/m<sup>3</sup> TTC** (abonnement compris) hors assainissement contre 2,40€/m<sup>3</sup> TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

*Pour information, en 2021, le prix moyen de l'eau en France était de 2,11€/m<sup>3</sup> TTC (abonnement compris). Source : SISPEA Observatoire de l'Eau*

En ce qui concerne la qualité de l'eau, conformément aux valeurs fournies par les services de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) concernant les prélèvements réalisés dans le cadre des contrôles sanitaires défini par le Code de la Santé Publique, le taux de conformité pour les analyses microbiologiques et les paramètres physico-chimiques ont été de 100%.

Ce qui amène à la conclusion d'une eau distribuée de bonne qualité et répondant aux exigences réglementaires en vigueur.

Le linéaire du réseau de canalisation d'eau potable en 2021 est de **76,8 km**. Pour l'année 2021, l'indice linéaire de pertes en réseau était de **2,5 m<sup>3</sup>/j/km** pour un rendement de réseau à **82,5%**.

Enfin, le montant financier des travaux engagés pendant l'année 2021 s'élevait à **377 917€ HT** dont **92 859 €** de restes à réaliser correspondant au programme suivant :

- Le solde de la maîtrise d'œuvre et des travaux de renouvellement des canalisations d'eau de la 4<sup>ème</sup> tranche du secteur de UCH (rue du Docteur Meignié Sud, rue André Guichenet et la liaison du chemin de la Gélade – lotissement Boulangé),
- Le solde de la maîtrise d'œuvre concernant la création d'une nouvelle ressource -forage du Pradal,
- Les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau – rue du Couvent
- La maîtrise d'œuvre des futurs travaux d'eau potable sur les secteurs de Saint-Trélody et Fongrouse.

### **Service de l'Assainissement Collectif**

Au 31 décembre 2021, le service public d'assainissement collectif desservait **2 284 abonnés** contre 2 261 au 31/12/2020.

La densité linéaire d'abonnés 2021 (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) était de **65,54 abonnés/km**. (66,7 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné 2021 (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) était de **1,99 habitants/abonné**. (1,99 habitants/abonné au 31/12/2020).

Le réseau de collecte d'assainissement collectif est constitué de **33,9 km** de réseau séparatif d'eaux usées et de **22 postes de refoulement**.

Le traitement des eaux usées de la ville est assuré par une station d'épuration de type boues activées située sur la commune de Gaillan en Médoc.

Cette unité de traitement a été mise en service le **01/08/2002**, sa capacité nominale est de **8 000 Equivalents-Habitants** pour un débit de référence journalier admissible à **1 200 m<sup>3</sup>/j**.

Le rejet de la station est soumis à une autorisation préfectorale en date du 11/12/2014.

Le Milieu récepteur du rejet est un cours d'eau superficiel nommé « Jalles de l'Herveau ».

Le bilan de conformité du rejet en concentration et en rendement selon l'arrêté préfectoral, réalisé en octobre 2021, est conforme.

La quantité de boues produites par cet ouvrage en 2021 s'élève à **63,99 tMS** (tonnes de Matières Sèches).

Le total des recettes de vente d'eau assainie s'est élevé à **526 892 €** au 31/12/2021 dont **121 691 €** d'abonnement pour un volume d'eau assainie facturé d'un total de **232 153 m<sup>3</sup>**.

Conformément à la délibération du 13 décembre 2021, pour l'année 2022, le prix de l'abonnement annuel a augmenté de 5% (soit +2,54€ HT) et de 2% pour la part variable (soit +0.04€ HT du m<sup>3</sup> consommé). Ainsi, le prix de l'assainissement d'un m<sup>3</sup> d'eau consommé au **1<sup>er</sup> janvier 2022** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) est fixé à **2,93€/m<sup>3</sup> TTC** (abonnement compris) hors eau contre 3,23€/m<sup>3</sup> TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

*Pour information, en 2021, le prix moyen de l'assainissement d'un m<sup>3</sup> consommé en France était de 2,19€/m<sup>3</sup> TTC (abonnement compris). Source : SISPEA Observatoire de l'Eau*

Enfin le montant financier des travaux engagés pendant l'année 2021 s'élevait à **548 265,10€ HT** dont **57 529 €** de restes à réaliser correspondant au programme suivant :

- Le solde de la maîtrise d'œuvre et des travaux d'assainissement du secteur de UCH – 4<sup>ème</sup> tranche (rue du Docteur Meignié sud, rue André Guichenet et liaison chemin de la Gélade – lotissement Boulangé)
- Les travaux d'extension du réseau de collecte rue du château d'Eau
- La maîtrise d'œuvre des futurs travaux d'assainissement sur les secteurs de Saint-Trélody et Fongrouse.

Malgré une légère augmentation des tarifs en 2022, il est à constater **une diminution de 10%** sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie entre 2016 et 2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>) abonnement compris.

2016	2022
5,63 € le m <sup>3</sup> TTC	5,05 € le m <sup>3</sup> TTC
<b>Montant facture pour 120m<sup>3</sup> avec abonnement</b>	<b>Montant facture pour 120m<sup>3</sup> avec abonnement</b>
675,60 € TTC	606 € TTC
<b>Soit une diminution de -10,30%</b>	

Pour information, en 2021, le prix moyen de l'eau assainie en France était de 4,30€/m<sup>3</sup> TTC (abonnement compris). Source : SISPEA Observatoire de l'Eau

### Service de l'Assainissement Individuel

Le service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), est régi directement par la collectivité. Au 31 décembre 2021, il desservait **819 abonnés**. Pour l'année 2021, le SPANC a effectué :

- **24** contrôles d'assainissement non collectif dans le cadre de ventes immobilières,
- **21** contrôles de bonne exécution des travaux,
- **34** contrôles de conception et d'implantation dans le cas d'instruction de permis de construire et de demande de réhabilitation.

Les tarifs applicables au 01/01/2022 pour les compétences obligatoires sont les suivants :

- Contrôle des installations neuves : **73,50 €**
- Contrôle des installations existantes : **84,00 €**
- Contrôle de conception et d'implantation pour les instructions : **115,50 €**

Au 31 décembre 2021, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif s'élève à **64,9 %**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**PREND ACTE À L'UNANIMITÉ**  
**DES RAPPORTS DÉTAILLÉS CI-DESSUS**



Pour copie conforme  
Le Maire

**Bernard GURAUD**

**Acte télétransmis au contrôle de légalité**  
Numéro de l'accusé réception  
**033-213302409- 20221006-248-DE**  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Publié ou notifié le 18/10/2022